



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le vendredi 9 février 2024 à 11:00 heures aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier aux noms de Monsieur Nithianandajothy Mahachakravarti SAMUEL THAMBIAH, chemin de la Rochette 9, 1202 Genève et de Madame Oshadhie SAMUEL THAMBIAH, domiciliée Leaholme Gardens 30, DY9 OXX West Midlands, Royaume-Uni (débiteurs).

Désignation de l'immeuble de base

L'immeuble consiste en la parcelle n° 5185, sise avenue De-Budé 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 18, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Sur cette parcelle de 2'360 m² sont érigés les bâtiments n° H540 (habitation à plusieurs logements, 258 m²), H541 (habitation à plusieurs logements, 256 m²), H542 (habitation à plusieurs logements, 258 m²), H543 (habitation à plusieurs logements, 258 m²), H544 (habitation à plusieurs logements, 278 m²), H536 (habitation à plusieurs logements, 280 m²), H537 (résidence meublée, 258 m²), H538 (résidence meublée, 257 m²) et H539 (habitation à plusieurs logements, 257 m²).

La parcelle se situe en zone de développement 3 (zone préexistante 5).

Description de la part de PPE à réaliser :

Le feuillet 5185 n° 128, représentant 6.957/1'000^{ème}, confère un droit exclusif sur le lot 3.11 (appartement - loggia) situé avenue De-Budé 4.

Il s'agit d'un appartement traversant de 5 pièces d'environ 123 m² et d'un loggia de 13 m² situés à l'entresol de l'immeuble.

Il se compose de la manière suivante : séjour, cuisine semi-ouverte, WC visiteurs, alcôve, 3 chambres et 2 salles d'eau.

L'appartement est actuellement occupé par des locataires.

Une visite unique est organisée par l'Office cantonal des poursuites le jeudi 11 janvier 2024 à 15:00, les personnes intéressées sont attendues directement sur place sans inscription (avenue De-Budé 4, 1202 Genève).

Estimation de l'Office

Ci.....CHF 1'340'000.--

Délai de production : 9 novembre 2023

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **27 novembre 2023** à l'Office cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par un créancier gagiste de 1^{er} rang.

Genève, le 12 octobre 2023

<http://ge.ch/opf/ventes>



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Geoffrey ERRIQUEZ, juriste

(☎ 022 388 91 41)